Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 007-200073096-20260128-DELIB_2026_063-DE

Date et heure de publication : 02/02/2026 11:00:12

Axe	Num.	Maitres d'ouvrage	Libellé action	Montant	HT / TTC	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Continuité avec le PAPI 1 ou le PEP	Commentaires
Axe 0 : Animation													
0	0-1	Arche Agglo	Animation et pilotage du PAPI	817 600,00 €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	
0	0-2	Arche Agglo	Mise en place et maintien d'outils en support du PAPI	- €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	
0	0-3	Arche Agglo	Etudes pour l'élaboration d'un prochain PAPI	120 000,00 €	TTC					●	●		
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque													
1	1-1	Arche Agglo SMBVD Communes	Mise en place de repères de crues et de ruissellement	40 000,00 €	HT			●	●			O	L'action sur les anciens repères de crues est prévue en milieu de PAPI (priorisation sur d'autres actions du temps d'animation en début de PAPI). Cependant si un événement majeur intervient, cette action pourra être mise en oeuvre en dehors de ce calendrier prévisionnel.
1	1-2	Arche Agglo SMBVD	Acquisition de données post-crue et capitalisation des retours d'expérience suite à des inondations majeures	14 000,00 €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	
1	1-3	Communes	Elaboration, actualisation et diffusion des DICRIM	24 000,00 €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	
1	1-4	Arche Agglo	Réalisation d'une enquête de la perception du risque par la population	72 000,00 €	TTC	●					●		
1	1-5	Arche Agglo	Sensibilisation et formation des élus et agents communaux au risque Inondation	50 000,00 €	TTC				●			O	Le parcours de formation/sensibilisation sera organisé à mi-parcours du programme PAPI.
1	1-6	Arche Agglo	Sensibilisation de la population au risque Inondation et développement de la culture du risque	174 000,00 €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	
1	1-7	Arche Agglo	Sensibilisation en milieu scolaire sur le fonctionnement des milieux aquatiques et le risque Inondation	90 000,00 €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	
1	1-8	Arche Agglo	Sensibilisation des acteurs du monde agricole à la problématique du ruissellement en animant un groupe de travail/espace de concertation et proposition de formations.	36 000,00 €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	
1	1-9	SMBVD	Sensibilisation des campings du Doux sur le risque Inondation	6 000,00 €	TTC		●						
1	1-10	Arche Agglo	Communication "presse" sur le risque Inondation et la mise en œuvre des actions du PAPI	- €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	
1	1-11	Arche Agglo	Développement d'une carte d'information grand public sur les rivières et le risque Inondation (stations limni, ouvrages, …)	60 000,00 €	TTC				●				
1	1-12	Arche Agglo	Evaluation et caractérisation du risque "remontée de nappe"	120 000,00 €	TTC					●			
1	1-13	Arche Agglo Communes	Amélioration des connaissances du risque Inondation lié au ruissellement sur les zones à faibles enjeux ou sur les routes.	200 000,00 €	HT				●	●		O	
1	1-14	Arche Agglo	Amélioration des connaissances sur la gestion des eaux des ruissellements des infrastructures routières et ferroviaires	10 000,00 €	HT					●		O	Cette action n'est pas prioritaire, elle sera menée dans la deuxième phase du PAPI.
1	1-15	Arche Agglo	Etude pilote d'évaluation de l'efficacité de différents aménagements structurels et pratiques culturales pour la réduction du ruissellement sur les surfaces en vigne	240 000,00 €	TTC	●	●	●				O	L'étude se deroulera sur une durée de trois ans afin d'identifier des effets à moyen terme
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations													
2	2-1	Arche Agglo	Développement de l'instrumentation et mise en œuvre de dispositifs pour améliorer la surveillance des cours d'eau et ouvrages hydrauliques	105 000,00 €	HT	●		●		●		O	Le déploiement des stations de surveillance sera, pour partie, conditionné au calendrier de création de nouveaux ouvrages.
2	2-2	SMBVD	Développement de l'instrumentation et amélioration du suivi des affluents du Doux	55 000,00 €	HT				●	●	●	O	L'installation de stations dépend des résultats du schéma d'aménagement du PEP.
2	2-3	Arche Agglo	Etude de l'opportunité de mutualiser un outil de prévision et d'alerte hydrométéorologique	30 000,00 €	TTC			●					
Axe 3 : Alerte et gestion de crise													
3	3-1	Arche Agglo	Elaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)	10 000,00 €	TTC	●	●					O	Au vu des délais imposés par la réglementation, une première version du plan devrait aboutir pour fin 2026. Néanmoins pour
3	3-2	Arche Agglo SMBVD	Mise à disposition d'un appui technique et de moyens opérationnels lors de forts épisodes pluvieux	- €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	
3	3-3	Arche Agglo	Accompagnement des communes dans la préparation de la gestion de crise	5 000,00 €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	
3	3-4	Communes	Révision ou actualisation des PCS, avec un volet spécifique et adapté sur le risque Inondation	40 000,00 €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	
3	3-5	Arche Agglo	Elaboration et mise en œuvre d'exercices communaux et intercommunaux de simulation de crise inondation	80 000,00 €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 007-200073096-20260128-DELIB_2026_063-DE

Axe	Num.	Maitres d'ouvrage	Libellé action	Montant	HT / TTC	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Continuité avec le PAPI 1 ou le PEP	Commentaires
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme													
4	4-1	Arche Agglo	Amélioration de la prise en compte du risque Inondation dans l'instruction des autorisations d'urbanisme	22 500,00 €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	L'action sera déployée : - pour la formation : 2028 - pour les avis : "au fil de l'eau" des demandes des services instructeurs.
4	4-2	Arche Agglo	Amélioration de la prise en compte du risque Inondation dans l'élaboration des documents d'urbanisme	10 000,00 €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	L'action sera déployée "au fil de l'eau", en fonction du rythme des communes dans la révision de leurs documents d'urbanisme.
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens													
5	5-1	Arche Agglo	Réalisation de diagnostics et définition de mesures de réduction de la vulnérabilité pour les habitations, entreprises, exploitations agricoles et bâtiments publics exposés au risque Inondation	315 000,00 €	HT	●	●	●	●	●	●	O	
5	5-2	Particuliers	Réalisation des travaux issus des diagnostics de vulnérabilité - habitations	360 000,00 €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	
5	5-3	Entreprises	Réalisation des travaux issus des diagnostics de vulnérabilité - entreprises	180 000,00 €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	
5	5-4	Communes	Réalisation des travaux issus des diagnostics de vulnérabilité - bâtiments publics	270 000,00 €	HT	●	●	●	●	●	●	O	
5	5-5	Arche Agglo	Identification et acquisition/démolition des bâtiments fortement vulnérables	1 000 000,00 €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	Le planning et le montant dépendent des opportunités foncières (mise en vente des biens).
Axe 6 : Ralentissement des écoulements													
6	6-1	Arche Agglo Communes	Etudes préalables et travaux pour la réalisation des aménagements structurels permettant la réduction du ruissellement	150 000,00 €	HT	●	●	●				O	
6	6-3	Arche Agglo	Surcreusement du bassin des Combes à Chantemerle-les-Blés	550 000,00 €	HT	●						O	
6	6-4	Arche Agglo	Aménagement de zones de rétention à l'aval du bassin des Combes	150 000,00 €	HT					●	●	O	
6	6-5	Arche Agglo	Aménagement et suppression des digues de la Ratte à Chantemerle-les-Blés	500 000,00 €	HT	●	●	●				O	Dépendant des acquisitions foncières.
6	6-6	Arche Agglo	Aménagement de la Bouterne à Tain l'Hermitage	3 500 000,00 €	HT	●	●	●	●			O	Les études de conception (avant-projet, projet) sont réalisées. Les dossiers réglementaires vont être déposés courant 2027.
6	6-7	Arche Agglo	Elargissement de la Bouterne au niveau de la digue de la Teppe	500 000,00 €	HT	●	●					O	
6	6-8	Arche Agglo	Surcreusement du bassin de la Burge à Mercurol	550 000,00 €	HT	●						O	
6	6-9	Arche Agglo / Commune de Mercurol-Veaunes	Réduction du ruissellement sur le quartier des Audouards à Mercurol (tranche n°2)	1 970 000,00 €	HT		●	●				O	
6	6-10	Arche Agglo	Réaménagement des digues de la Veaune aval et renaturation du cours d'eau	3 700 000,00 €	HT	●	●					O	
6	6-11	Arche Agglo	Aménagement de la Rionne à Erôme	2 500 000,00 €	HT	●	●	●				O	Les acquisitions foncières, ainsi que la durée d'instruction des autorisations environnementales, vont cadencer la réalisation du projet.
6	6-12	Arche Agglo	Aménagements des ruisseaux des Barres et des Marais à Serves-sur-Rhône	1 011 000,00 €	HT	●	●					O	
6	6-13	Arche Agglo	Aménagement de la Tuilière à Lemps	500 000,00 €	HT	●						O	Les terrains ayant été préalablement acquis, l'opération pourra avoir lieu rapidement.
6	6-14	Arche Agglo	Mise en place de pièges à embâcles sur les petits affluents du Rhône	400 000,00 €	HT	●	●					O	
6	6-15	SMBVD	Etude de conception du projet de protection des petits affluents du Doux sur St-Jean-de-Muzols et Tournon	60 000,00 €	HT	●	●	●				O	
6	6-16	Arche Agglo SMBVD	Mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve et du transport solide	- €	HT	●	●	●	●	●	●	O	

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 007-200073096-20260128-DELIB_2026_063-DE

Axe	Num.	Maitres d'ouvrage	Libellé action	Montant	HT / TTC	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Continuité avec le PAPI 1 ou le PEP	Commentaires
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques													
7	7-1	Arche Agglo	Aménagements pour la limitation des crues du Torras	2 800 000,00 €	HT	●	●	●	●	●		O	Le scénario sera choisi en 2026 après les élections. Compte tenu du temps nécessaire à la concertation, à l'obtention des autorisations et aux acquisitions foncières, les travaux ne devraient pas intervenir avant 2031.
7	7-2	Arche Agglo	Etude des possibilités de réhausse du niveau de protection de la digue "Intermarché" (Mercurol)	50 000,00 €	HT			●	●			O	
7	7-3	Arche Agglo	Confortement de la digue du Faubourg à Tournon	500 000,00 €	HT	●						O	
7	7-4	Arche Agglo	Confortement de la digue du Rhône à Tournon (maçonneries)	700 000,00 €	HT	●						O	
7	7-5	SMBVD	Confortement des digues du Doux (maçonneries)	360 000,00 €	HT	●	●	●	●	●	●	O	
7	7-6	Arche Agglo	Réalisation des visites techniques approfondies sur les ouvrages classés	300 000,00 €	HT	●	●	●	●	●	●	O	Il est envisagé de réaliser une VTA par an
7	7-7	Arche Agglo	Etudes de dangers des ouvrages existants sans antériorité	450 000,00 €	HT	●	●	●	●	●		O	
7	7-8	Arche Agglo Communes Propriétaires	Accompagnement à la neutralisation/mise en transparence des ouvrages non classés	30 000,00 €	TTC	●	●	●	●	●	●	O	
			Total :	**25 787 100,00 €**									